

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine Bataille, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 20 novembre 2015.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, M. Cédric GREVIN, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS a donné procuration à Mme Ludivine JOVENIAUX à partir de 21 h 20.

Etait absent : M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- 1° Marché de fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments de la commune - choix du fournisseur
- 2° Service des eaux : 3ème phase de remplacement de branchements en plomb (en lien avec l'assainissement)
- 3° Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN
- 4° Décision(s) budgétaire(s) modificative(s)
- 5° Renouvellement d'un contrat CUI
- 6° Personnel non permanent : création d'un poste en CDD et à temps partiel d'un agent d'animation qualifié pour les NAP (nouvelles activités périscolaires)
- 7° Election d'un membre au CCAS
- 8° Election des représentants au Conseil d'Administration du collège Montaigne
- 9° Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : tableau des permanences
- 10° Informations :
 - Cimetière : procédure de reprise des concessions abandonnées
 - Prévision des travaux
 - Point sur les projets d'implantations d'activités sur la zone artisanale
 - Plan communal de sauvegarde
 - Commission sécurité : circulation et stationnement
- 11° Questions diverses

1° - Marché de fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments de la commune - choix du fournisseur :

Le Maire présente une note de synthèse faisant suite à la réunion de la commission d'appel d'offres (figurant dans le dossier remis) :

Suite à l'appel d'offres publié le 10/10/2015 et diffusé par mail à une quarantaine d'entreprises, il y a eu 9 demandes de D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises).

Finalement, 2 entreprises ont déposé un dossier, à savoir :

- . EDF Collectivités
- . Total Energie Gaz

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 16/11/2015 à 19 h 30.

Sur base d'un marché de 60.000 M³ par an, les propositions de prix sont les suivantes :

. EDF Collectivités :	
Prix fixe	31.190,90 € TTC
. Total Energie Gaz : 2 propositions	
Prix fixe (hors prestations du gestionnaire de réseau)	30.143,39 € TTC
Prix fixe molécule mais soumis aux charges variables de distribution	29.160,96 € TTC

La Commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition d'EDF Collectivités aux motifs suivants :

- Proposition incluant toutes les prestations,
- Facturation tous les 6 mois (mensuelle pour Total Energie Gaz),
- Validité de l'offre en cours (Total Energie Gaz limitait au 20/11),
- Proximité du siège (Lille).

Après analyse des offres et débat, le Maire propose de retenir la proposition d'EDF Collectivités.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal retient l'offre de « EDF Collectivités ».

2° Service des eaux : 3ème phase de remplacement de branchements en plomb (en lien avec l'assainissement) :

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal des projets d'assainissement présentés par Noréade pour l'année 2016.

Ceux-ci concernent la rue de l'officier, la place Talma, la rue Talma, une partie de la rue des arts et l'intégralité de la rue du Château.

Il convient donc à l'occasion de ces travaux de procéder au remplacement des branchements en plomb encore existants.

17 branchements ont été identifiés représentant un coût de l'ordre de 17.000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de décider du remplacement des branchements en plomb selon le schéma décrit précédemment.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	16
Contre	0
Abstention	1

A l'issue du vote, le Maire précise qu'il a alerté la CCPM sur l'intérêt d'une concertation avec Noréade afin d'intégrer dans leur projet de travaux la future mise en place de la fibre optique.

3° Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIDEN/SIAN demande, conformément à ses statuts, aux collectivités membres de délibérer pour l'adhésion de nouveaux membres.

Les communes de MORBECQUE et de STEENBECQUE ont sollicité leur adhésion.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer quant à l'adhésion de ces 2 nouveaux membres.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

4° Décision(s) budgétaire(s) modificative(s) :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, propose de virer la somme de 11.000 € dans le chapitre des dépenses d'investissement du poste « 2188 - autres immobilisations corporelles » au poste « 2182 - matériel de transport ».

Le montant budgété au poste « matériel de transport » a été dépassé en particulier par l'acquisition d'un camion-benne représentant globalement un investissement de 10.000 € (celui-ci ayant été volé, l'indemnité d'assurance est enregistrée en recettes de fonctionnement).

Quant au poste « immobilisations corporelles » budgétisé à hauteur de 97.000 €, le montant réalisé est actuellement de 45.930,95 € et les dépenses d'investissement restant à courir jusqu'au 31/12/2015 permettent d'envisager un disponible de plus de 20.000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre cette décision budgétaire modificative et de virer la somme de 11.000 € du poste « 2188 » au poste « 2182 ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Daniel RONCHIN rappelle d'autre part au Conseil Municipal qu'il a été mis en place un crédit à court terme de trésorerie de 173.000 € dans l'attente du versement des subventions dûes par le Conseil Général (en particulier pour la salle des sports).

Les subventions étant maintenant en grande partie encaissées, il est proposé au Conseil Municipal le remboursement de ce crédit court terme de trésorerie, la situation de trésorerie de la commune le permettant.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

5° Renouvellement d'un contrat CUI :

Un salarié en contrat unique d'insertion peut encore bénéficier d'un renouvellement de son contrat pour une période de 3 mois à raison de 20 h/semaine avec une prise en charge à hauteur de 75% par l'Etat.

Le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement du contrat CUI pour une période de 3 mois à compter du 17/12/2015 à l'issue de l'expiration de la période précédente.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

6° **Personnel non permanent : création d'un poste en CDD et à temps partiel d'un agent d'animation qualifié pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) :**

Le contrat de la salariée engagée à durée déterminée pour les activités périscolaire (NAP) arrivant à expiration le 18/12/2015, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste en CDD (du 07/12/2015 au 01/07/2016) d'une durée hebdomadaire de 20 heures pour un poste d'agent d'animation pour les activités périscolaires.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

7° **Election d'un membre au CCAS :**

Le siège d'un membre élu au CCAS étant vacant suite au décès de ce membre, il convient de procéder à une nouvelle élection au sein du Conseil Municipal.

Le Maire procède à un appel de candidatures.

Madame Maryse CARLIER et Monsieur Guy FACQ font acte de candidature.

Il est organisé un vote à bulletin secret dont les résultats sont les suivants :

Votants :	17
Bulletins nuls :	2
Madame Maryse CARLIER obtient 10 voix	
Monsieur Guy FACQ obtient 5 voix	

Madame Maryse CARLIER est déclarée « élue » au CCAS.

8° **Election des représentants au Conseil d'Administration du collège Montaigne :**

Le représentant titulaire au Conseil d'Administration du collège Montaigne étant décédé, c'est sa suppléante, Madame Maryse CARLIER, qui a assuré l'intérim.

Il convient de désigner un nouveau représentant « titulaire » et un nouveau représentant « suppléant ».

Le Maire fait appel à candidatures :

Madame Maryse CARLIER est candidate pour le poste de « titulaire ».
Monsieur Paul CANION est candidat pour le poste de « suppléant ».

Compte-tenu de l'absence de plusieurs candidatures au même poste, le Maire propose un vote à mains levées.

Aucun membre du Conseil Municipal ne s'y oppose.

Le résultat du vote est le suivant :

- **Représentant « titulaire » :**
Votants : 17
Maryse CARLIER obtient 17 voix
- **Représentant « suppléant » :**
Votants : 17
Paul CANION obtient 17 voix

Maryse CARLIER est élue représentante titulaire et Paul CANION est élu représentant suppléant au Conseil d'administration du collège MONTAIGNE.

9° **Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : tableau des permanences :**

Le Maire rappelle que la fonction d'assesseur du bureau de vote constitue une des fonctions dévolues par la loi aux membres du Conseil Municipal (article L 2121-5 CGCT).

L'élue ne peut refuser cette fonction sauf à présenter une excuse valable.

A défaut d'excuse valable, tout membre d'un Conseil Municipal qui a refusé de remplir une des fonctions dévolues par la loi, en particulier celle d'assesseur d'un bureau de vote, peut être déclaré démissionnaire par le Tribunal Administratif.

Le tableau des permanences est établi et est annexé au présent procès verbal.

10° **Informations :**

a) **Cimetière : procédure de reprise des concessions abandonnées**

Les membres du Conseil Municipal disposent dans leur dossier d'une fiche de synthèse sur les modalités de reprise d'une concession abandonnée.

Il en découle que :

- la procédure va redémarrer par une identification des concessions abandonnées de plus de 50 ans ou perpétuelles,
- Le Maire invitera ensuite les descendants ou successeurs des concessionnaires - s'ils sont identifiables - à assister à la visite de la concession,
- Il sera procédé ensuite à l'établissement d'un procès-verbal d'abandon de concession notifié aux descendants ou successeurs des concessionnaires dans les 8 jours et fera l'objet d'un affichage en Mairie et à la porte du cimetière pendant 1 mois,
- A l'issue de cette procédure, un délai légal de 3 ans est laissé aux descendants ou successeurs du concessionnaire pour la remise en état,
- Ce n'est qu'à l'issue de ce délai de 3 ans et après notification du procès verbal d'un 2^{ème} constat d'abandon que peut se faire la décision de reprise.

b) **Prévision des travaux**

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, fait le point des travaux en cours ainsi que ceux devant se réaliser dans le cadre du budget 2015.

- L'éclairage du monument aux morts a été revu (2 nouveaux projecteurs),
- La nouvelle sonorisation a été mise en place à la salle des fêtes,
- La réfection des murets de l'église est en cours,
- Les travaux de trottoirs débutent rue St Martin et se feront prochainement rue de Bousies,
- L'élagage des arbres au stade se fera à partir du 1^{er} décembre 2015 et l'éclairage sera revu, il sera ensuite procédé à la pose des filets de protection.

Pour 2016, les travaux suivants sont envisagés et seront soumis à la commission des travaux puis au Conseil Municipal :

- Réalisation d'un parking à côté du terrain de football (terrain où se situent les anciens vestiaires), 25 places pourraient y être créées,
- Création de 6 ou 7 places de parking au bout de la rue Notre Dame,
- Réfection des anciens vestiaires à des fins de stockage,
- Rénovation de la salle des mariages et de l'escalier y accédant (peinture),
- Peinture et changement du revêtement de sol du bureau du Maire et du couloir,
- Réalisation d'un local annexe à la salle des fêtes,
- Réparation des croix au calvaire et au cimetière,
- Réparation du sol dans les combles de la mairie.
- Salle des fêtes : éclairage et réfection du revêtement du sol de la scène, revêtement des bancs, peinture des boiserries.

c) **Point sur les projets d'implantations d'activités sur la zone artisanale**

Les 2 porteurs de projet (un garagiste et une entreprise de transports) ont confirmé leur intérêt.

Une réunion entre les 2 porteurs de projet est prévue prochainement afin d'articuler les dits projets (positionnement des bâtiments, voies d'accès...)

Il sera ensuite mis en place une réunion avec le service instructeur de la CCPM afin d'étudier la faisabilité technique, les contraintes législatives et réglementaires.

Le prix du terrain a été estimé par les domaines à environ 7 € le M².

d) **Plan communal de sauvegarde**

Geoffrey PAUL, conseiller délégué et référent auprès du CPIE Bocage de l'Avesnois qui assure une mission de conseil et d'accompagnement (gratuite), fait état de la 1^{ère} réunion tenue le 19/11/2015 qui a défini essentiellement l'organisation du déroulement de la mission.

Les travaux devront se faire sur une brève période (accompagnement au maximum jusque fin février 2016).

Le groupe de travail composé initialement de Geoffrey PAUL, Daniel RONCHIN, Guy FACQ, Gilles de MACEDO est complété par Cédric GREVIN et le sera - dans les prochains jours - par un représentant des services techniques et un représentant des services administratifs.

Les documents de la 1^{ère} réunion seront transmis à l'ensemble des membres du groupe et une réunion sera fixée prochainement.

Lorsque le plan de sauvegarde sera élaboré, il sera mis en place un protocole d'informations et de sensibilisation de la population.

e) Commission de sécurité : circulation et stationnement

La commission après avoir intégré les remarques et propositions faites lors des 2 réunions publiques se réunira le mardi 8 décembre à 19 heures.

Les propositions seront présentées pour un 1^{er} débat au prochain Conseil Municipal.

f) Informations diverses

Madame Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales, à la vie scolaire et la solidarité, présente la composition du colis des aînés.

D'autre part, la St Nicolas sera fêtée dans les écoles le lundi 07/12 (à partir de 9 heures), le concert des écoles se déroulera le jeudi 10/12, la distribution des coquilles dans les classes se fera le jeudi 17/12 matin et le marché de Noël des écoles le même jour à partir de 16 h 45 à la salle des fêtes.

Mme JOVENIAUX informe le Conseil Municipal du choix, comme cadeau de la commune aux enfants, de livres adaptés aux différentes catégories d'âge (montant de 5 €/enfant).

M. Guy FACQ précise - qu'en accord avec la présidente du club de country - il y aura modification de la date du concert de printemps qui se déroulera le dimanche 20/03/2016.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

- l'obtention d'un arrêté portant prorogation d'un an du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (date limite 27/09/2016).
- La lettre du Président du Conseil Départemental informant que le plan de réhabilitation du collège est en phase d'instruction et qu'une feuille de route permettant de rendre public le calendrier des interventions sera communiquée avant la fin de l'année.
- Un courrier du président du Conseil Départemental informant d'une décision de moratoire prise pour les 2 fonds contribuant au financement des équipements des communes (le FDAN « *Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord* » et le FDST « *Fonds Départemental de la Solidarité Territoriale* ») et précisant qu'il y aura une remise à plat de l'ensemble du dispositif d'accompagnement des communes.
- De la tenue d'une conférence des Maires relative à la compétence « électrification » de la CCPM le 08/12/2015.
- Une réunion plénière de la CCPM le mardi 15/12/2015.

Un point est fait sur le Téléthon qui s'est déroulé sur une seule journée cette année avec une bonne fréquentation mais une participation limitée des associations ; les associations présentes ont par contre apporté une contribution de qualité.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 15.